

## L'antigraminées nouvelle génération d'automne sur céréales.

2  
MODES  
D'ACTION

**TROOPER® : 2 antigraminées, 2 modes d'action**

→ 2 substances actives antigraminées « innovantes » par leur mode d'action

Pendiméthaline  
300 g/L  
Racinaire+(Foliaire)



Flufénacet  
60 g/L  
Racinaire

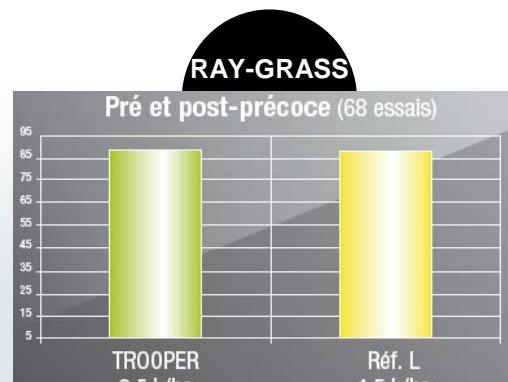
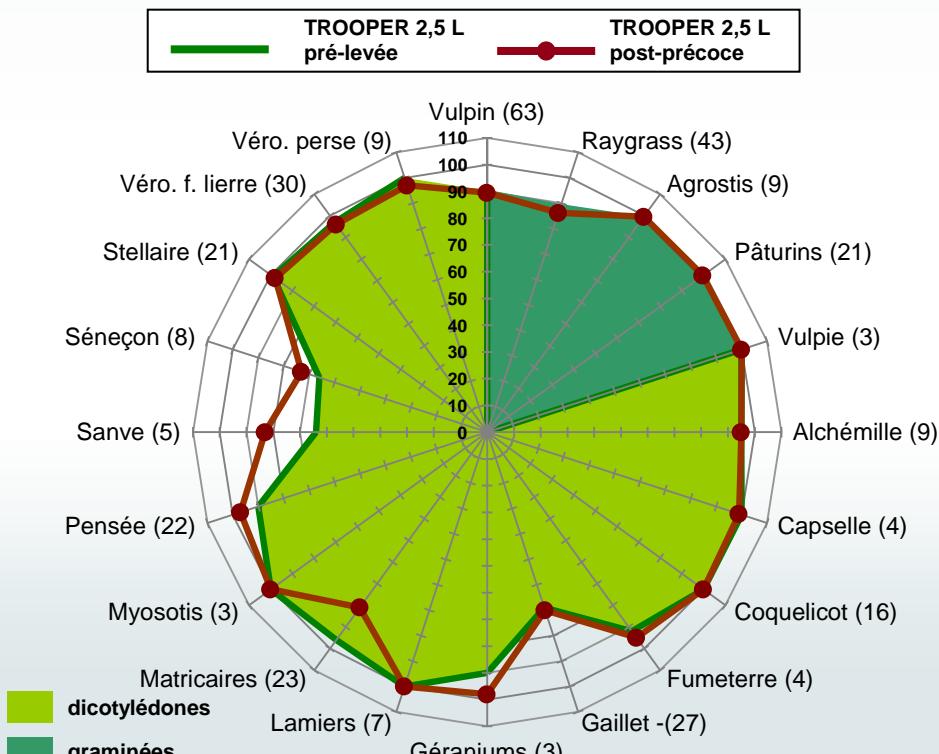
→ Un outil de choix dans la gestion et prévention des résistances

→ Multiculture : autorisé sur Blé Tendre d'Hiver, Orge d'hiver et Triticale

PÂTURIN,  
VULPIN,  
RAY-  
GRASS

**TROOPER® : votre nouvelle référence sans urées  
sur pâturin, ray-grass, vulpin et dicots**

→ La PERFORMANCE et la RÉGULARITÉ sur graminées et dicotylédones



PRÉ +  
POST  
PRÉCOCE

## TROOPER® : la souplesse d'utilisation en pré et en post-précoce des céréales

### → La SOLUTION ADAPTÉE aux stratégies de désherbage précoce



Stade céréale	Semis BBCH 00	Levée BBCH 10	1 feuille BBCH 11	2-3 feuilles BBCH 12-13	D. tallage BBCH 21	Mi-tallage BBCH 23-25
Stade adventice	non levée	levée		1-2 feuilles	3 feuilles	tallage

#### UTILISATION RECOMMANDÉE

TROOPER® : 1,5-2 l/ha sur pâturins, agrostis  
2-2,5 l/ha sur vulpin  
2,5 l/ha sur ray-grass, vulpie

Séneçon, gaillet :  
TROOPER® 1,5 à 2 L/ha + HAUBAN® 83 à 100 g/ha

Trooper® à l'automne en programme, c'est + 7 à 15 q/ha par rapport à une application unique de sortie d'hiver !

#### Recommandations et conditions d'emploi

- Bonne préparation du sol, peu motteuse, semis régulier bien couvert à au moins 2,5 cm. Bonnes conditions d'humidité
- Céréales non stressées, éviter les périodes de gelées prolongées et les fortes amplitudes thermiques après traitement.
- Ne pas traiter si de fortes pluies sont annoncées.
- Ne pas traiter sur sols sableux, hydromorphes, fortement caillouteux et à taux de matière organique supérieur à 6%.

**TROOPER®** : marque déposée BASF

Autorisation de vente n° : 2090118

Composition : 300 g/l pendiméthaline + 60 g/L flufenacet

Famille chimique : K1 + K3

Formulation : concentré émulsionnable (EC)

Conditionnement : bidon 10 Litres

Usages autorisés : blé tendre d'hiver, orge d'hiver et triticale

Dose autorisée : 2,5 L/ha

Classement toxicologique : Attention - H302 : Nocif en cas d'ingestion - H304 : Peut-être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires - H315 :

Provoque une irritation cutanée - H400 : Très毒ique pour les organismes aquatiques - H410 : Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nombre d'application maximale : 1

Conditions d'emploi : Contient de la pendiméthaline et du flufenacet. Peut déclencher une réaction allergique. - Pour les cultures entrant dans la rotation - cultures destinées à l'alimentation humaine et sur lesquelles la pendiméthaline

n'est pas autorisée en France ou en Europe, nécessite réglementaire de respecter un délai entre l'application de la préparation à base de pendiméthaline et le semis ou la plantation de la culture suivante : - 190 jours pour les légumes racines et tubercules - 200 jours pour les légumes bulbes - 200 jours pour les légumes feuilles - 200 jours pour les céréales - 250 jours pour les cultures de crucifères - 300 jours pour la betterave sucrière - 200 jours pour les autres cultures

Distance aux points d'eau (ZNT) : 20 mètres

Délai de rentrée dans la parcelle : 24 heures après traitement.

**HAUBAN®** : marque déposée Dow AgroSciences

Autorisation de vente n° : 2080094

Composition : 61% d'isoxaben\* + 4% de florasulame\*

Formulation : granulés dispersible (WG)

Usages autorisés : désherbage des céréales d'hiver : blé

tendre, blé dur, orge, avoine, seigle et triticale

Dose homologuée en céréales : 100 g/ha

Classement toxicologique : N dangereux pour l'environnement - Xi : irritant - R43 peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau - R50/53 très

toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nombre d'application maximale : 1

Distance aux points d'eau (ZNT) : 5 mètres

Délai de rentrée dans la parcelle : 48 heures (cf. arrêté du 12/09/06)

Délai avant récolte : 200 jours

\* substances actives brevetées et fabriquées par Dow AgroSciences.

Protection utilisateur lors de la préparation : gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection

marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection 4.

\* Pour tout mélange, respecter la réglementation en vigueur et les guides de bonnes pratiques officielles.

#### 10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

##### AVANT L'APPLICATION

- 1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- 2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.
- 3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
- 4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
- 5 Surveiller le remplissage et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- 6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor.

##### PENDANT L'APPLICATION

- 7 Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

##### APRÈS L'APPLICATION

- 8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
- 9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
- 10 Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande le procédé Osmolin®

\* Marque déposée Stihl PULVER

##### Contacts utiles

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	<b>C N°Azur 0 810 02 30 33</b> ou www.basf-agro.fr
Une question de santé	MSA	<b>PhysiAttitude</b> 0 800 887 887 www.physiattitude.com
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	<b>C N°Azur 0 810 12 18 85</b> ou www.adivalor.fr